FA.f.3376
Case
FRC
14654

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA CONSTITUTION,

SÉANTE AUX JACOBINS, A PARIS.

DISCOURS

DE M. BILLAUD-VARENNE,

Prononcé à la société, dans sa séance du 14 mai, l'an quatrième de la liberté.

MESSIEURS,

Si le propre de l'innocence est de se tenir dans une obscurité silencieuse, tant que la paix et la félicité publiques règnent autour d'elle, il est de son devoir de se roidir contre la persécution, et de développer toute l'énergie dont elle est capable, pour démasquer l'intrigue et pulvériser la perversité. Jeudi dernier, une

THE NEWBERRY
LIBRARY

dénonciation a été faite au conseil général de la commune, et deux membres de cette assemblée ont été accusés d'un crime assez capital pour appeler sur leur tête l'indignation des magistrats du peuple, et la plus rigoureuse sévérité des loix ; et ce crime étoit d'avoir signé une pétition intitulée : dix millions de François à l'assemblée nationale. Cette pétition, vous la connoissez, messieurs, puisque, les premiers, vous en avez reçu l'hommage. C'est l'ouvrage le plus cher à mon cœur ; c'est cette réclamation au nom de la classe la plus malheureuse du peuple, au nom de ces tristes victimes de l'ambition et de l'orgueil, qu'on est venu représenter comme un œuvre de scélératesse, un programme d'insubordination ; en un mot le manifeste du soulèvement. Déjà vous vous doutez bien que l'astuce et la perfidie avoient dicté cette délation. Vous vous doutez bien que des phrases malignement tronquées, artistement dénaturées, fallacieusement, ou rapprochées, ou décousues, formoient tout le mérite de ce chef-d'œuvre d'imposture. Mais ce qui vous étonnera peut-être, c'est qu'au mépris de la pièce de comparaison, on ait osé tapisser les rues de Paris de cet infâme libelle.

Jamais, non jamais de pareilles injures ne sauront m'atteindre ; et si ce n'étoit la crainte de voir égarer le peuple, je me garderois bien de repousser ces calomnies.

Lorsqu'entraîné par l'élan impétueux du patriotisme, j'élevai pour la première fois la voix dans cette tribune, les vérités que j'y venois annoncer me valurent aussi le titre de scélérat. Malheureusement la scène cruelle et sanglante qui a suivi de près cette trop mémorable époque, et la décomposition de l'acte constitutionnel, préparée par le carnage ; ont appris à connoître quels étoient ceux qui me traitoient si indignement.

Aujourd'hui l'on m'adresse encore le même outrage. — Grand Dieu! quel pressentiment d'une nouvelle trame contre la liberté ! L'impudeur des intrigans, leur nombre, qui se grossit chaque jour ; l'activité ostensible de tous les agens de l'aristocratie, tout semble indiquer un événement prochain. Est-ce dans les

jours ou du 14 juillet, ou des 5 ou 6 octobre, ou du 18 avril, ou enfin du 21 juin, jours qui firent rentrer tous ces reptiles dans la poussière, qu'ils se fussent permis d'accuser les amis du peuple ? Ceux qui rampoient alors lâchement devant le dernier des citoyens ! ceux qui n'eussent pas osé regarder un patriote en face !

Eh bien ! puisqu'ils ont repris leur effronterie de l'ancien régime, travaillons au moins à les démasquer. Quoi ! l'on seroit un scélérat, pour avoir demandé à l'assemblée nationale qu'elle donnât une existence civile à plus du tiers de l'empire ! On seroit un scélérat, pour avoir dit : la loi existe, il faut la respecter ; mais ne peut-on pas s'occuper du soin de concilier les principes avec la justice ? On seroit un scélérat, pour avoir avancé qu'il y avoit à gémir de voir le citoyen divisé d'opinions et d'intérêt avec le citoyen, et que ce seroit un grand acte de politique et d'utilité générale, que de ramener à l'unité l'ensemble de la nation ! On seroit un scélérat, pour avoir trouvé un moyen de restituer à la vie sociale, à la force de l'empire, au maintien de la constitution, des milliers de bras, paralysés par une interdiction aussi inique que révoltante ! On seroit un scélérat, pour avoir soumis cette opinion utile et lumineuse à la sagesse des législateurs françois, dans un moment où la liberté menacée par un danger imminent, nous prescrit de réunir tous nos moyens de force et d'exécution, pour la défendre et la faire triompher ! Et vous qui devenez mes délateurs, quels hommes êtes-vous donc, si la simple réclamation des droits que le peuple tient de la nature, vous paroît un crime irrémissible ? C'est vous qui vous prétendez seuls animés de l'esprit public, et dont pourtant toutes les démarches, toutes les actions tendent à l'enchaîner ! C'est vous qui vous dites amis de l'ordre et de l'union, et qui venez occuper la séance d'un corps administratif par une dénonciation, dont le but ne pouvoit être que de réveiller les passions opposées, et de semer la confusion et le trouble au sein d'une assemblée, que vous électrisiez par le récit des forfaits supposés.

On a même, messieurs, poussé l'impudence jusqu'à rendre cette dénonciation injurieuse pour les magistrats

à qui elle étoit présentée. On a reproché nommément au procureur de la commune, de s'être entouré d'hommes indignes de sa confiance, d'avoir employé dans ses bureaux des ennemis du peuple ; car ce seroit l'être en effet, que de travailler réellement à l'éversion totale de la constitution. Cependant, quand à la fin la pétition dénoncée a été lue, ce peuple n'a pas pris le change ; la raison et la vérité ont triomphé du mensonge et de la prévention ; le poids de l'opinion publique a écrasé ce ramas de serpens, et l'approbation du peuple, fortement prononcée, a imprimé à mes détracteurs la confusion ignominieuse du calomniateur démasqué.

Quel avoit donc pu être l'objet de cette démarche insidieuse ? De paralyser les délibérations du conseil général de la commune, en détournant son attention des travaux importans qui doivent l'occuper, pour lui faire consumer tout son temps en vains débats. Les perfides vouloient également surprendre la religion des magistrats du peuple, en soumettant à leur censure les principes d'un individu qui ne doit compte qu'aux tribunaux de ce qu'il fait comme citoyen. Non pas, messieurs, que j'eusse été capable de renier devant qui que ce soit, un ouvrage dont je me glorifierois en présence même de la divinité ! Enfin, ils ont voulu étouffer la voix du patriotisme, en provoquant contre moi une dénonciation à l'accusateur public, pour ne plus laisser à tout être subordonné que l'alternative du silence, ou de la certitude de perdre et sa place et sa fortune.

Ames viles ! que vous me connoissez peu ! je ne tiens pas plus aux richesses qu'à mon existence ; ma patrie et la liberté, voilà les deux seuls sentimens qui m'animent ; et loin de vendre mon silence au prix des émolumens de la place que j'occupe aujourd'hui ; apprenez, puisqu'il faut le dire, que je ne l'ai acceptée que pour faire servir ce supplément d'aisance au maintien de la cause du peuple ; que je regarde mes appointemens comme sa liste civile, et que de même que vous achetez des traîtres pour lui forger des fers, moi je saurai payer des imprimeurs pour lui faire connoître toutes les idées propres à l'embrâser de plus en

plus de l'amour de la liberté ; déjà même vous en avez la preuve, car l'affiche dont vous vous plaignez est le premier fragment consacré à cette œuvre civique.

Cependant, messieurs, ce qui doit profondément affliger et inquiéter les amis du bien public, c'est cette intention évidente d'anéantir, s'il est possible, la liberté de la presse. Prenez-y garde, c'est au moment où la tyrannie prépare le retour de son règne, qu'elle commence par s'assurer la soumission aveugle du peuple, en faisant taire les hommes qui pourroient l'éclairer. Socrate boit la cigue; Solon est exilé d'Athènes par le d spote Pysistrate; Anacarcis est égorgé par son propre frère, tyran de la Scythie; Anayarque est broyé par des pillons de fer dans un mortier ; et le barbare Nicocréon, tyran de l'isle de Chypre, étant venu jouir de l'horreur d'un tel spectacle, le philosophe se coupe la langue et la lui crache au visage. Caton, le vertueux Caton, est contraint de se donner la mort, pour ne pas tomber sous le glaive de l'oppression; Des Sbires poignardent Ciceron ; Néron fait mourir Sénèque ; Domitien chasse tous les philosophes de Rome ; Enfin, le cardinal de Richelieu, cet homme dont le nom seul fait frémir la nature, ouvre les portes de la Bastille à tous les publicistes de sa patrie, en rendant cette célèbre ordonnance, par laquelle il fut expressément défendu de s'occuper de tout ce qui pouvoit avoir rapport au gouvernement. Ministre digne du féroce et sombre Louis XIII, ta politique machiavéliste t'avoit enseigné que le citoyen qui ne peut ni penser, ni communiquer ses pensées, est bientôt l'esclave aveugle et rampant de la tyranie !

Je vous le demande maintenant, que présage, messieurs, cette proscription renouvellée contre les apôtres de la liberté ? Ce n'est pas à Paris seulement, c'est à Lyon, c'est à Strasbourg, c'est par-tout où il existe des patriotes chaleureux, que des cachots s'entr'ouvrent pour les engloutir tout vivant. Leurs écrits, dit-on, sont incendiaires ; mais avant tout, expliquez donc ce mot vague et insignifiant. Un écrit incendiaire, aux yeux du moins de la saine raison, ne pourroit être qu'un ouvrage fabriqué pour favoriser les prétentions

d'un chef ambitieux, pour provoquer la révolte, afin de pouvoir, à l'aide du cahos et de l'anarchie, s'élever au-dessus des loix, et raffermir le trône du despotisme. Mais doit-on donner ce titre à toute production, quelque véhémente qu'elle puisse être, dont l'objet est de dévoiler les trames ourdies contre la nation, et de dénoncer des fonctionnaires publics malversateurs, et d'éclairer les citoyens sur le vice des loix portées par des législateurs égoïstes ou ignorans, afin d'en préparer la réforme? Répondez, vous qui trouvez de tels écrits si coupables. Quant à l'époque où l'ambitieux Necker étoit encore l'idole d'une nation, si prompte à s'enthousiasmer, Marat ne craignit pas de dévoiler la perfidie des opérations de ce ministre : Marat fut-il incendiaire? Quand Loustalot, mort si inopinément, après avoir écrit avec tant de vigueur sur l'affaire de Nancy, peignit le général Bouillé et ses adhérans comme des traitres à leur patrie, Loustalot fut-il incendiaire? Quand Desmoulins a si ingénieusement arraché le masque à tant de faux patriotes de l'assemblée constituante, Desmoulins a-t-il été incendiaire? Enfin, quand Fréron a tracé avec un pinceau si hardi, les détails du complot, aujourd'hui manifesté de la fuite du roi, avorté le 18 avril, jour où la garde nationale a refusé de massacrer le peuple, ce journaliste étoit-il incendiaire?

Eh! qu'attend-on, messieurs, des publicistes de la révolution, s'il ne leur est plus permis d'avertir la patrie des conspirations qui peuvent se tramer contre la liberté; de découvrir les abîmes que l'ambition et l'intrigue creusent sans cesse sous nos pas? Le peuple est si éloigné des opérations du gouvernement; il est si confiant, si facile à éblouir par l'écorce fastueuse et brillante des chefs de l'empire, qu'il faut renoncer à déjouer leurs manœuvres clandestines et funestes, si jamais il est permis à ceux-là mêmes qui ont intérêt d'enfouir la vérité, de confondre le Moniteur plein de zèle avec l'ennemi de l'ordre et des loix. Certainement l'égalité ne régnoit plus dans Rome, quand on y vit poursuivre juridiquement Crémantius-Cordus, pour avoir appelé, dans ses annales, Cassius le dernier des Romains!

Calculez, messieurs, quelle trempe de caractère il faut avoir reçue pour attaquer ces hommes revêtus d'un pouvoir accablant, et devant qui tout fléchit et s'abaisse ; concevez de quelle incorruptibilité d'ame doit être pourvu celui qui a résisté à toutes les séductions du déprédateur public, et préféré aux offres d'une fortune brillante, la gloire immortelle d'être utile à son pays ; car il n'est pas un seul écrivain, alliant de l'énergie au civisme, qui ne soit bientôt invité à venir s'asseoir à la table des vampires de l'état ; et le prix d'un dévouement si désintéressé seroit le titre d'incendiaire, seroit le sort d'un criminel !

Sans doute, depuis le commencement de la révolution, les écrivains patriotes ont dénoncé un grand nombre de prévaricateurs et de traîtres. Cependant quel est le ministre ou le conspirateur notoirement coupable qui, en vertu de la loi de la responsabilité, ayent encore payé de leur tête leurs atrocités et leurs attentats? Quoi ! malgré les écrits les plus vigoureux, chaque jour il se forme des trames nouvelles ! chaque jour il se commet dans l'administration des concussions ruineuses ! chaque jour est marqué par cent injustices et mille oppressions ! Eh ! messieurs, où en serions-nous donc, si nos publicistes eussent été moins nerveux et moins sévères ? Je ne crains pas de le dire, c'est dans les temps de révolution qu'on doit desirer des Arétins.

Que va devenir la liberté, ou plutôt qu'est-elle déjà devenue, s'il existe dans l'empire des hommes assez puissans pour ressembler à la tête de Méduse, sur laquelle on ne pouvoit pas seulement reposer ses regards, sans être pétrifié sur le champ ? Quoi ! de vils partisans d'une servitude empreinte dans leur ame de boue, voudroient nous forcer à prostituer notre encens à l'idole qu'ils se sont faite ! Ah ! c'est bien assez que ces lâches parasytes environnent leurs autels de la fumée reversible des repas que ce demi-dieu leur a prodigués ! Et dans leur fureur, quand nous différons de principes, ne ressemblent-ils pas à ce nègre imbécile, qui pâlit d'effroi ou qui frémit de rage, en voyant l'homme éclairé renverser avec mépris sa mi-

sérable fetiche, la fouler à ses pieds, et la mettre en pièces ?

Si encore aucun écart, aucune perfidie ne justifioient nos soupçons et le refus de nos hommages : mais Mirabeau l'a dit une fois dans cette tribune, la confiance et le respect ne se commandent point ; ils se méritent et s'inspirent ; car on ne peut pas plus respecter ce qui n'est pas respectable, que s'en reposer sur la bonne foi d'un homme qui l'a déjà trahie. Est-ce ma faute à moi, si je ne puis séparer de l'idée de M. Lafayette le souvenir douloureux des scènes de Vincenne, des chevaliers du poignard, des Champs-Elisées, de la Chapelle et du Champ-de-Mars ? Au reste, si le rappel de ces faits est une action criminelle, qu'on fasse donc aussi le procès aux mères, aux veuves infortunées de Nancy, qui, dit-on, ont pris le deuil le jour que ce général est passé par leur ville. Qu'on fasse le procès à ces autres mères éplorées et aux orphelins qui se sont présentés samedi dernier à l'assemblée nationale, pour réclamer l'indemnité due aux veuves et aux enfans des martyrs de la loi, massacrés à la Chapelle. Enfin qu'on fasse le procès à l'assemblée nationale elle-même, qui a accueilli cette juste réclamation. Et c'est le héros de tant d'exploits, si évidemment anti-civiques, qu'on veut que je vénère et que je préconise ! autant vaudroit dire à Brutus, d'aller lui-même couronner César. Non, ta trahison et de lâcheté ne sont ni dans mon caractère, ni dans mes principes. J'abhorre plus l'obligation de ramper que je ne redoute la mort ; et fussé-je sur l'échafaud, que ma dernière parole seroit pour éclairer le peuple, et mon dernier soupir une imprécation au ciel contre ses oppresseurs.

La société, dans sa séance du 14 mai 1792, a arrêté l'impression de ce discours.

Signés LECOINTRE, *président ;* AUBIGNI, LULCÈS, PEPIN DEGROUETTE, MERLIN, *secrétaires.*

DE L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE FRANÇOIS,
Place du Théâtre Italien.